Mairie de Messimy-sur-Saône

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Compte Financier Unique 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La commune a opté pour passer, dès l'exercice 2024, au Compte Financier Unique, document budgétaire se substituant à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget principal, la commune de Messimy-sur-Saône gère depuis le 1er janvier 2018 un budget annexe « Locaux commerciaux »

I.- BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

L'année 2024 génère un excédent de fonctionnement de 306 260,04 €. Ce résultat est en forte hausse par rapport à 2023 : + 146 281,95 €.

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 815 045,46 € et connaissent un recul de l'ordre de 9,10 % (elles étaient de 896 663,16 € en 2023).

Les explications suivantes sont données par chapitre permettant d'éclairer sur les évolutions :

- les charges à caractère général diminuent de 15,38 % (- 52 294,62 €). Les fluides sont restés stables avec une hausse en électricité (fin de l'aide du SIEA), mais une baisse du gaz. Les montants des repas suivent l'augmentation des effectifs. La réduction de ce chapitre est fortement dûe à des dépenses moindres au niveau de l'entretien des bâtiments et de la voirie (pour rappel en 2023, l'orage de juin avec foudre sur le clocher de l'église). En hausse, les cotisations de l'assurance multirisque, les frais de publicité, publications, relations publiques, ainsi que les frais de nettoyage des locaux par le fait du recours à une entreprise depuis septembre pour l'entretien des locaux de la maternelle à l'école. Les rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires sont en baisse,
- les charges de personnel ont augmenté de 8,33 % (+ 24 700,78 €), soit un peu plus que par rapport à 2023. La hausse s'explique par le recours sur une grande partie de l'année à un renfort au niveau du service technique, ainsi que le recrutement au secrétariat de mairie, tout en prenant en charge le congé de longue durée. Le départ d'une ATSEM en octobre sans remplacement poste pour poste a peu de répercussion, car il a été recouru à un contractuel.
- les charges de gestion courante ont connu une diminution de 31,38 % (- 44 231,28 €) pour revenir à leur niveau de 2022,
- les charges financières (intérêts d'emprunts) ont diminué de 4,20 % (- 1 095,72 €) du fait du ralentissement de la hausse des taux d'intérêt ayant un impact sur l'emprunt à taux variable contracté par la commune pour l'école en 2004,

- l'atténuation des produits a une variation à la baisse de 1,64 % (- 1 188,18 €), avec le maintien du montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- le versement de provisions pour risques (affaires judiciaires) de 6 000 € et pour dépréciation d'actifs circulant d'un montant de 299,42 €,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent aux amortissements pour 7 198,01 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
011- Charges à caractère général	287 560,97 €
012- Charges de personnel	321 089,38 €
014- Atténuations de produits	71 148,66 €
65- Autres charges de gestion courante	96 740,01 €
66- Charges financières	25 009,01 €
68- Dotations aux provisions	6 299,42 €
042- Opérations d'ordre entre sections	7 198,01 €
TOTAL	**815 045,46 €**

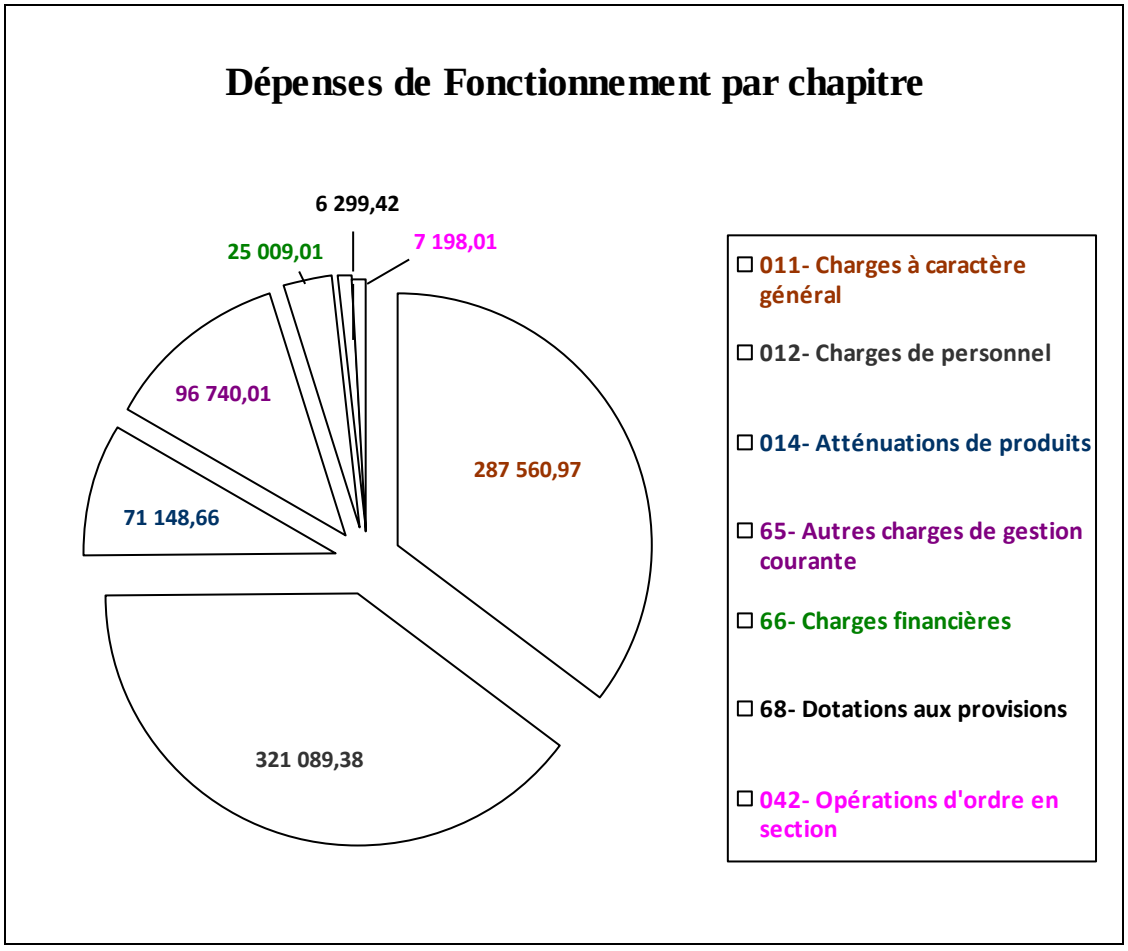

- Recettes

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 6,12 % pour atteindre 1 121 305,50 €, contre 1 056 641,25 € en 2023, soit + 64 664,25 €. Cette progression est moins importante que les années précédentes.

Les variations les plus significatives en recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- une légère hausse de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat : 100 857 € contre 98 825 € (+ 2,05%), liée à l'augmentation de la population. La Dotation de solidarité rurale a également augmenté et la commune est toujours éligible à la dotation des élus locaux,
- les atténuations de charges, liées au remboursement des arrêts de travail, sont en hausse de 40,50 %, en raison d'arrêt de travail pris en charge par l'assurance de la commune,
- les produits des services ont progressé de 4,35 % (+ 3 031,18 €), soit presque la moitié moins qu'en 2023. Cette augmentation est liée en grande partie aux repas du restaurant scolaire en raison d'un nombre d'élèves plus important le fréquentant,
- les recettes fiscales directes correspondant aux taxes foncières bâties et non bâties, ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ont un produit qui est passé de 503 514 € à 562 659 €, soit une hausse de 11,75 %, liée conjointement à la hausse de la fiscalité de 6,809 % décidée en avril 2024 par le conseil municipal, à la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat (+ 3,80% en 2023), ainsi qu'une valeur définitive du coefficient correcteur plus élevée (ce coefficient a été mis en place dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation),
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est restée stable à 107 621 €,
- le fonds départemental des droits de mutation a diminué de 16 517 €,
- les produits des revenus ont connu une hausse de + 10,10 % (+ 11 031,53 €), sans vacance de logement important sur l'année et la poursuite des locations de la salle des fêtes,
- les produits de gestion courante ont connu une diminution importante, en passant de 24 933,91 € à 7 850,47 €, car lié au remboursement des sinistres par les assurances,
- la reprise de provisions sur des affaires judiciaires terminées et les dépréciations n'existant plus (3 930,27 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
013- Atténuations de charges	17 714,34 €
70- Produits des services	72 639,02 €
73- Impôts et taxes (sauf 731)	149 690,00 €
731- Fiscalité locale	588 009,96 €
74- Dotations et participations	159 965,45 €
75- Autres produits de gestion courante	128 901,46 €
77- Produits spécifiques	455,00 €
78- Reprises sur provisions	3 930,27 €
TOTAL	**1 121 305,50 €**

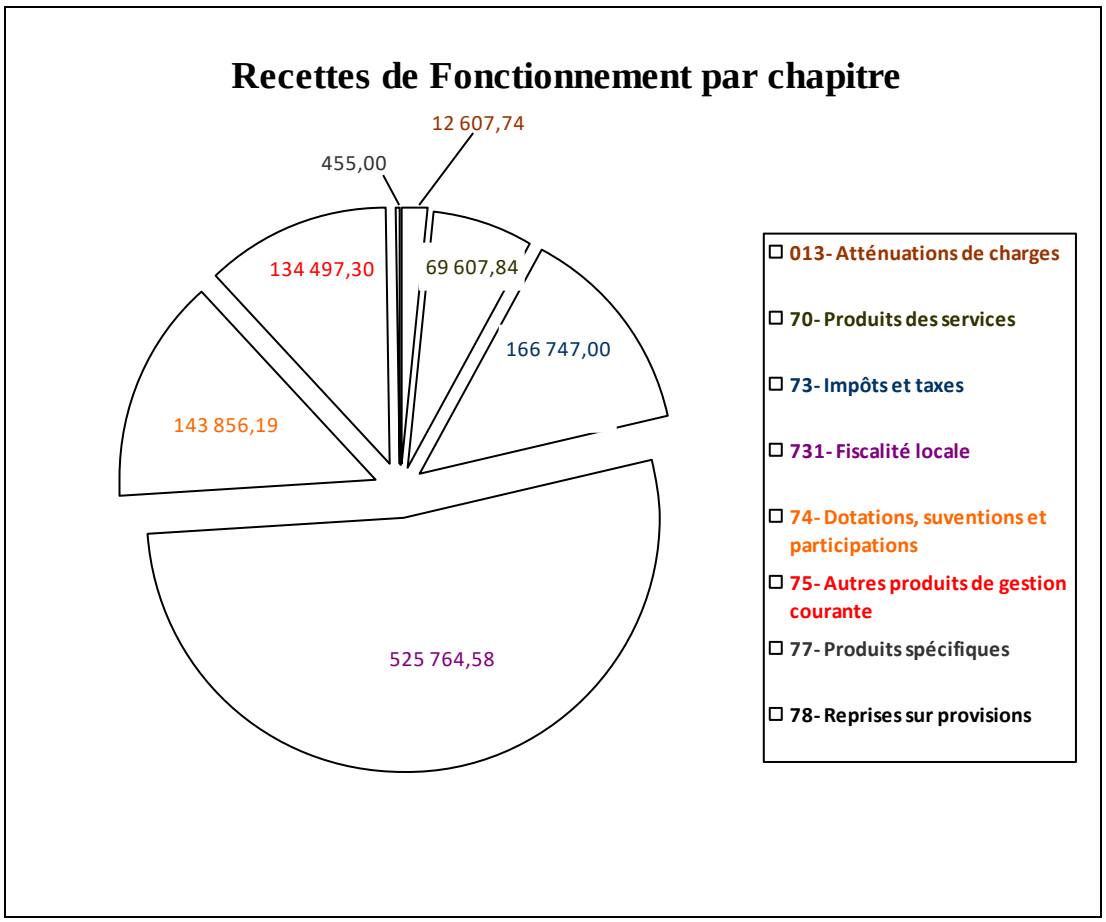

Section d'investissement

Hors restes à réaliser et report de l'année antérieure, la section d'investissement est déficitaire de 281 775,13 € sur l'année 2024. Avec le report excédentaire de l'année 2023, le résultat reste déficitaire de 242 750,94 €. Le résultat d'investissement cumulé, en tenant compte des restes à réaliser, est quant à lui déficitaire de 526 162,37 €.

- <u>Dépenses</u>

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 701 114,64 € sur l'année 2024, soit une forte progression par rapport à l'année 2023 (+ 390 064,98 €), liée principalement au lancement des travaux d'extension et de rénovation énergétique de l'école. Plus précisément, les dépenses de 2024 ont concerné des acquisitions (ordinateur portable pour la mairie, vidéoprojecteur pour l'école, mobilier scolaire et table de pique-nique pour le camping) ; la réfection de la bibliothèque ; le passage en Leds du secrétariat de mairie ; la pose d'une rampe centrale sur l'escalier de l'école ; le remplacement des fenêtres et portes d'entrée des appartements de la Maison de Pierre ; l'installation d'une douche et double vitrage au commerce épicerie/bar/restaurant ; le solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre pour la transformation d'une salle en logement ; la maîtrise d'œuvre pour le réseau d'eaux pluviales ; les travaux, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le bureau de contrôle pour l'école ; la plantation de haies ; la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village et le programme de voirie 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	38 629,95 €
Opération n° 100- Acquisitions de matériels	6 518,30 €
Opération n° 110- Bâtiments communaux	41 725,68 €
Opération n° 202201- Transformation salle en logement	4 835,01 €
Opération n° 202202- Réseaux eaux pluviales centre village	1 488,00 €
Opération n° 202204- Extension et rénovation thermique école	477 253,81€
Opération n° 202301 – Plantations haies	9 737,90 €
Opération n° 202302 – Aménagement et revitalisation du cœur de village	15 275,05 €
Opération n° 226- Réfection chaussées voirie	105 650,94 €
TOTAL	**701 114,64 €**

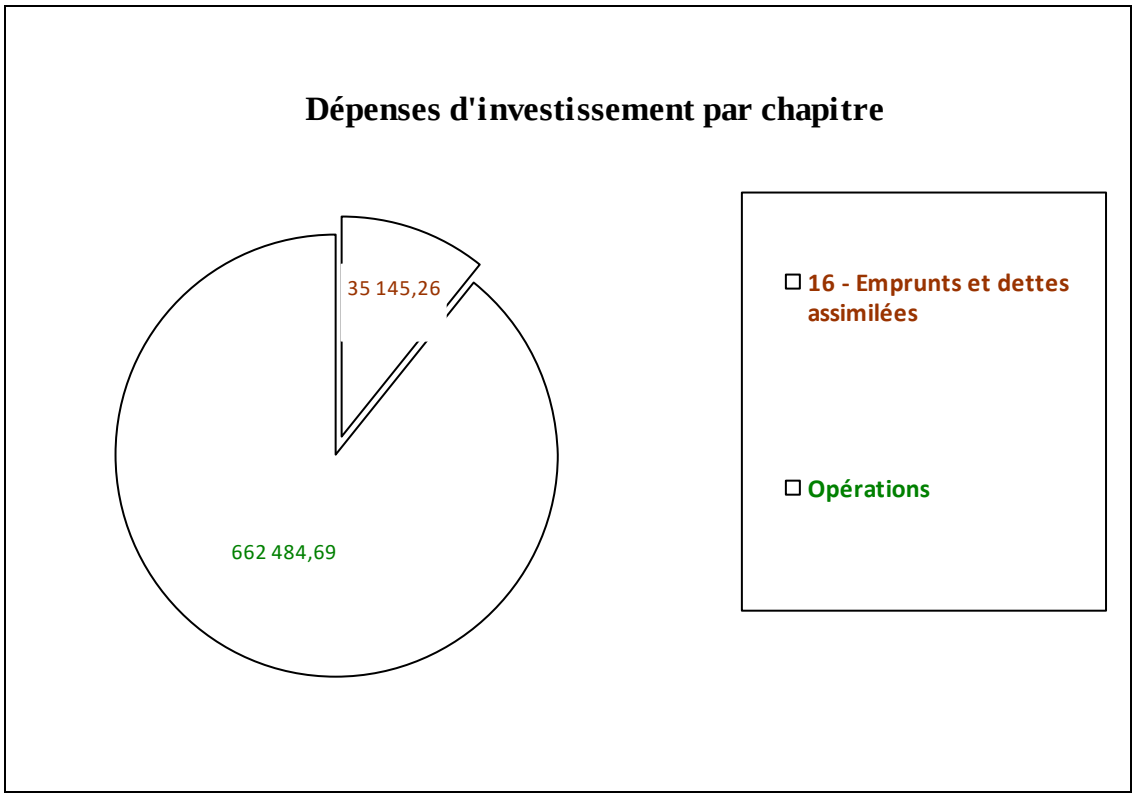

- Recettes

Les recettes d'investissement sont de 419 339,51 €, soit en hausse par rapport à 2023 (384 137,70 €).

- Il a été affecté en excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 177 043,97 €, couvrant le déficit cumulé d'investissement 2023 avec une somme complémentaire,
- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), lié aux investissements en N-2, est en baisse avec 9 155,77 € (86 176,58 € en 2023),
- La taxe d'aménagement est en diminution avec une somme perçue de 39 454,79 € (42 562,63 € en 2023),
- La commune a perçu en subventions le solde de l'aide régionale pour la sécurisation de l'entrée Nord, l'aide du département pour la plantation des haies, les premiers acomptes de l'Etat (DETR et Fonds Vert) et du département pour l'école, et les fonds de concours 2023 (voirie) et 2024 (bâtiments communaux) de la Communauté de communes Val de Saône Centre.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
13- Subventions d'investissement	184 016,97 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	225 654,53 €
165- Dépôts et cautionnement reçus	2 470,00 €
040- Opération d'ordre entre sections	7 198,01 €
TOTAL	**419 339,51 €**

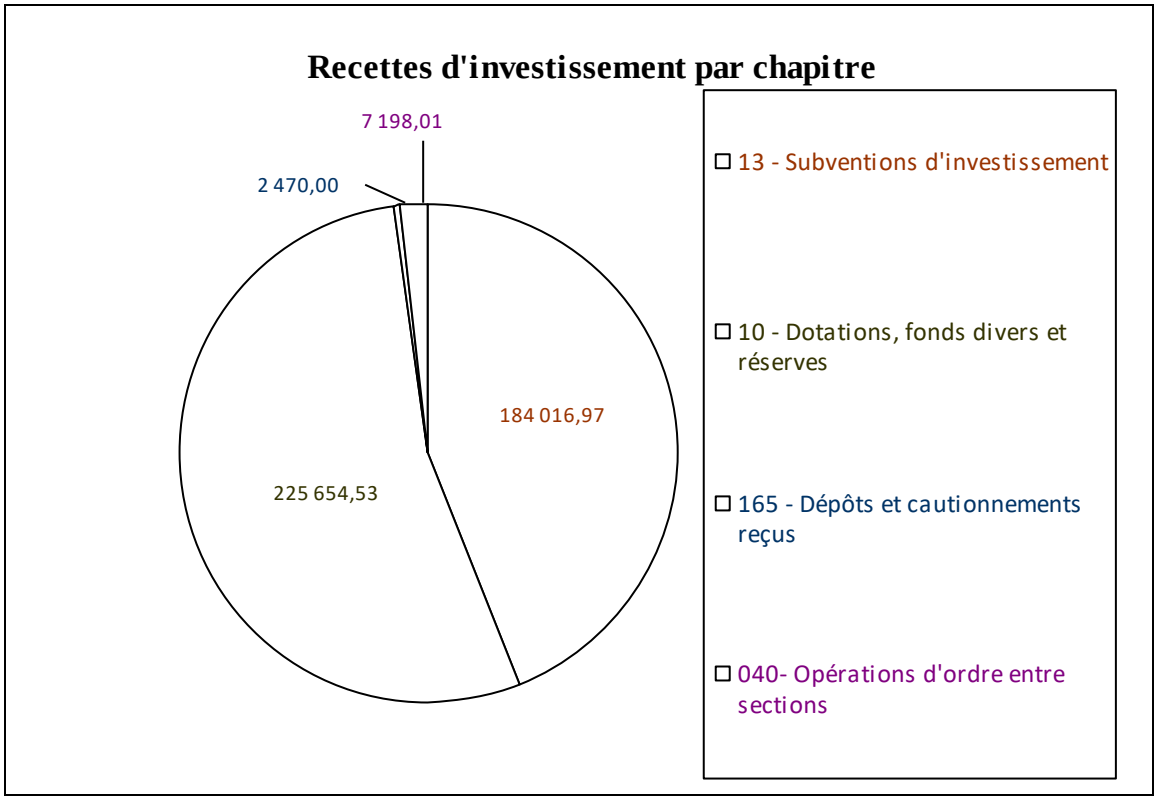

I.- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé au 1er janvier 2018 pour la gestion de l'opération liée à la création de trois locaux commerciaux au centre village, en l'assujettissant à la TVA, et a donc connu sa septième année d'existence

Section de fonctionnement

L'année 2024 se termine avec un excédent de fonctionnement de 14 812,12 €.

- Dépenses

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour les charges à caractère général à l'assurance des locaux et à la taxe foncière, pour un montant total de 437,63 €, et pour les charges de gestion courante à la régularisation de la TVA pour un montant de 0,80 €
La dernière dépense porte sur les intérêts 2024 de l'emprunt pour une somme de 1 534,02 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
011- Charges à caractère général	437,63 €
65- Autres charges de gestion courante	0,80 €
66- Charges financières	1 534,02 €
TOTAL	**1 972,45 €**

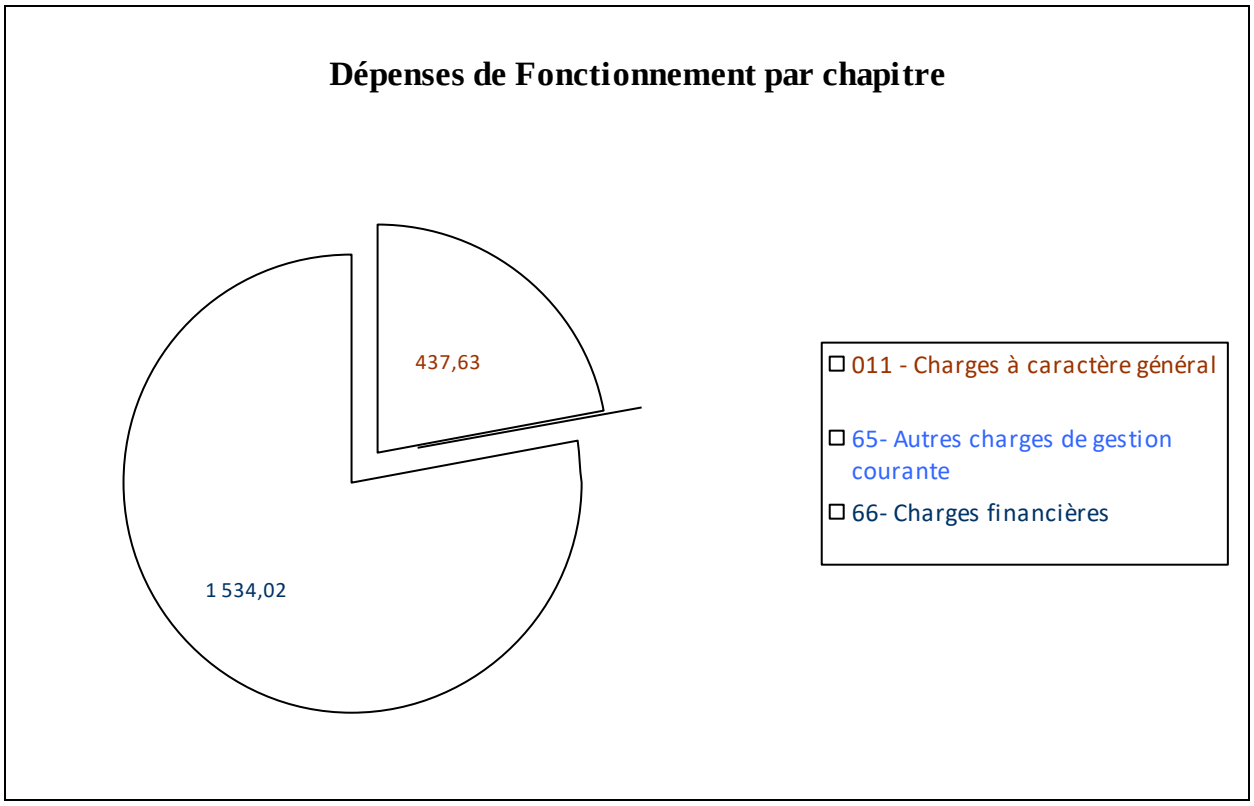

- Recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent uniquement les locations des trois locaux pour 16 794,57 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
70- Produits services, domaine et ventes	0,00 €
74- Dotations et participations	0,00 €
75- Autres produits de gestion courante	16 79457 €
TOTAL	**16 794,57 €**

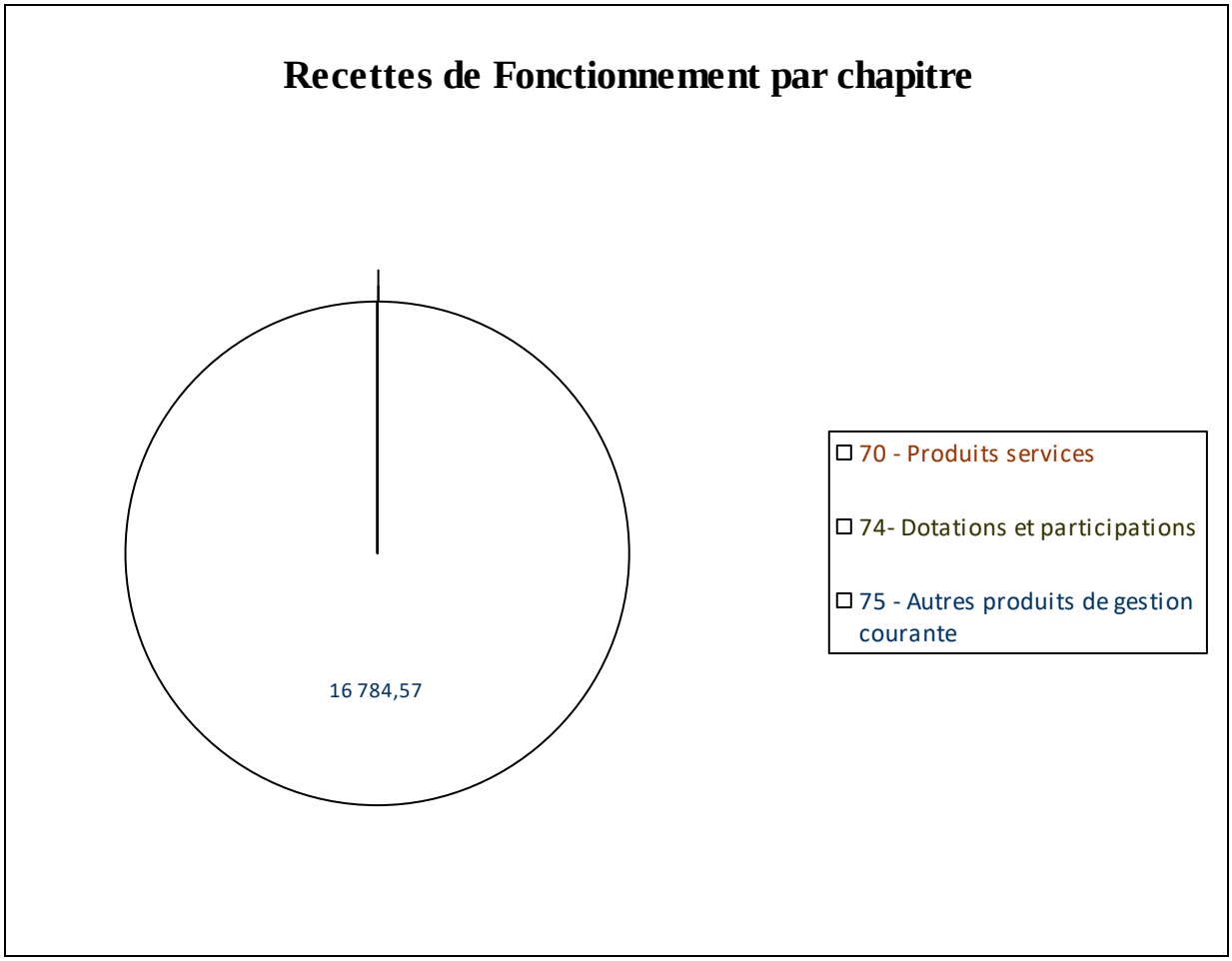

Section d'investissement

Elle est excédentaire de 8 220,58 € sur l'année 2024. Les restes à réaliser sont quant à eux équilibrés. En prenant en compte le déficit reporté de l'année 2023 (9 363,28 €), le résultat cumulé d'investissement est déficitaire de 1 142,70 €.

- Dépenses

Les dépenses d'investissement correspondent au remboursement du capital de l'emprunt pour 9 555,34 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	CFU 2024
16- Emprunts et dettes assimilées	9 555,34 €
TOTAL	**9 555,34 €**

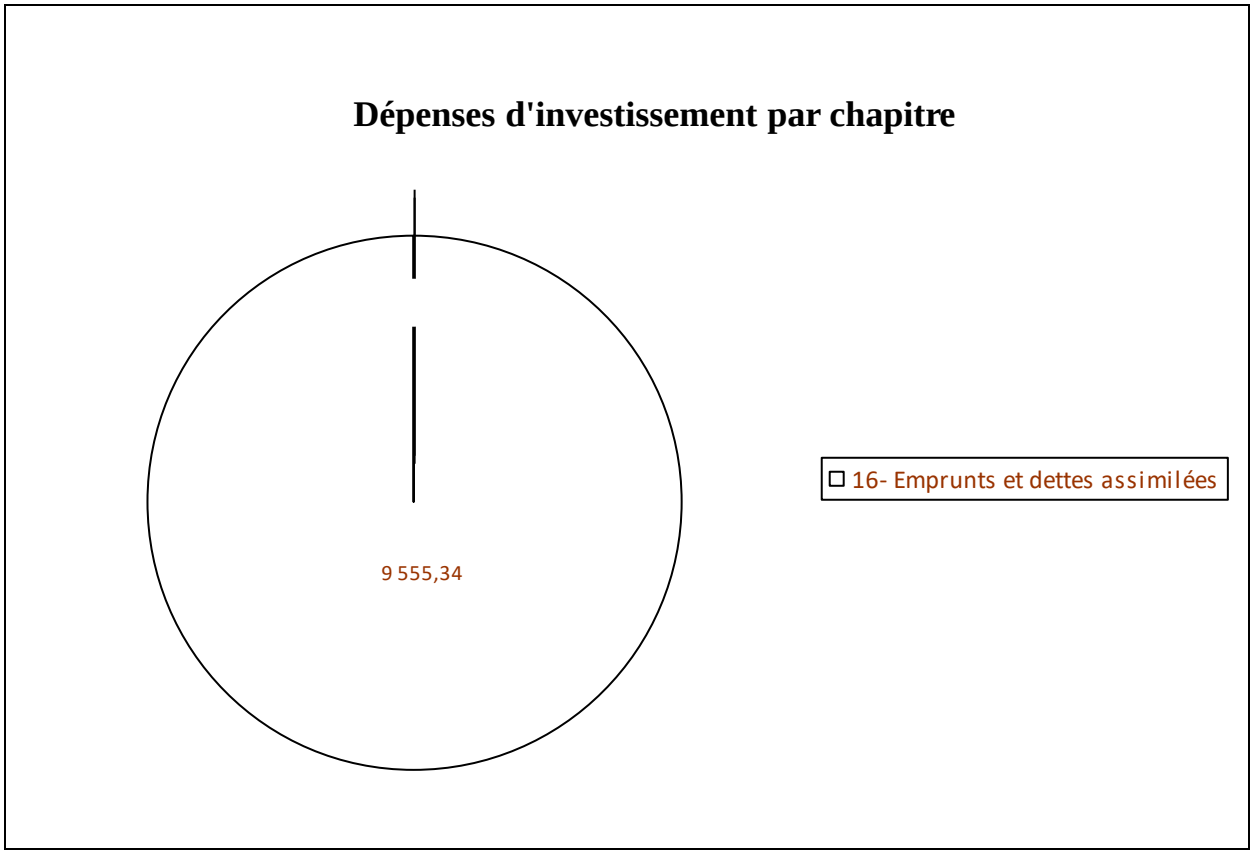

- Recettes

Les recettes d'investissement sont composées de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 2023 couvrant le déficit d'investissement, avec une somme complémentaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE
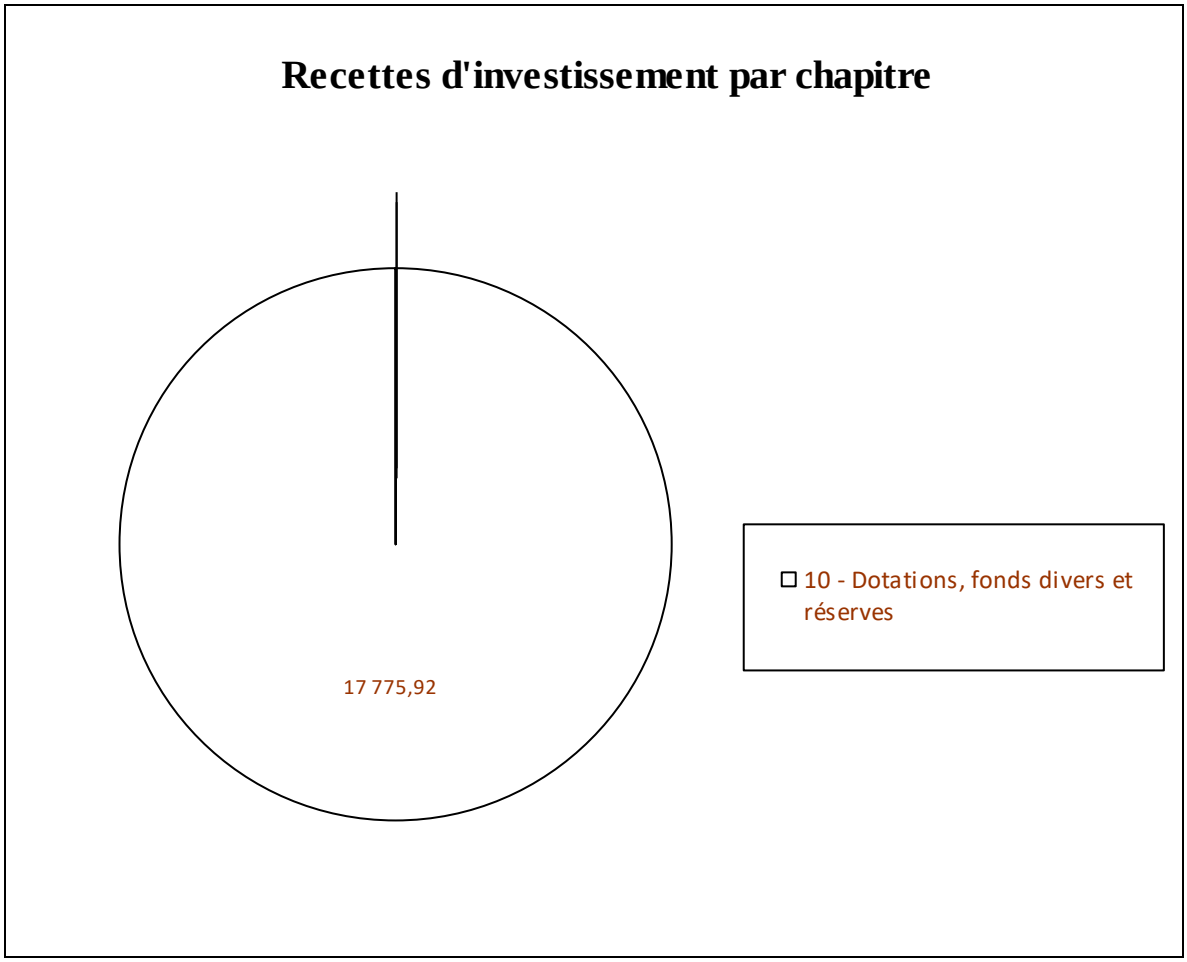
CHAPITRE	CFU 2024
10- Dotations, fonds divers et réserves	17 775,92 €
165- Dépôts et cautionnement reçus	0,00 €
TOTAL	**17 775,92 €**